

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5647

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 46, rue Raspail et appartenant à Mlle Jeannine Krawczyk**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu située 46, rue Raspail à Décines Charpieu et appartenant à mademoiselle Jeannine Krawczyk.

Ce terrain, nécessaire à l'élargissement de la rue Raspail, couvre une superficie de 121 mètres carrés et est cadastré sous le numéro 265 de la section CI.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain au prix de 30 250 F et verserait une indemnité de 45 400 F pour perte de plantations et dépréciation du surplus de la propriété, conformément à l'évaluation des services fiscaux. De plus, elle ferait procéder au rétablissement de la clôture, des réseaux et des compteurs. Les travaux sont estimés à 78 000 F TTC ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 5500 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0388 pour l'acquisition, compte 231 510 - fonction 822 pour les travaux de voirie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,